

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BICHES, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annie LECERF.

Présents : BARDIN-GIRARD Marilyn, BUISSON Xavier, DESOINDRE Nicolas, DORDOIGNE Serge, GENDRA Nicolas, LECERF Annie, PERRET Denise, ROLLOT Guillaume, ZUIDERWIJK Christian.

Absents ayant donné leurs pouvoirs: GUENOT Christophe à PERRET Denise
RHOUMY Eric à ZUIDERWIJK Christian

Secrétaire de séance : PERRET Denise

Le procès-verbal de la séance du 14 Septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Objets des délibérations :

- Demande de subventions : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- Prévisions des travaux de voirie 2024
- Répartition de la Dotation Cantonale d'Équipement (DCE)
- Adhésion au groupement d'achat d'énergie avec le SIEEEN
- Accélération de la production d'énergies renouvelables
- Subvention pour le Comité de Jumelage
- Vente de La P'tite Biches
- Questions diverses

DEMANDE DE SUBVENTIONS : DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

N°2023-09-38

Madame Annie LECERF, Maire, informe le conseil municipal qu'il faut déposer auprès des services de la Préfecture de la Nièvre, les dossiers de demandes de subventions DETR/DSIL 2024 avant le 30 Novembre 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- De déposer le dossier concernant les travaux de réfection de la couverture zinguerie de l'Eglise dont le montant des travaux s'élève à 16 653,23 euros HT soit 19 983,88 euros TTC.

Vote : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0.

PRÉVISION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2024

N°2023-09-39

Madame Annie LECERF, Maire, informe le conseil municipal que Monsieur FORTEZA de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a demandé aux communes de transmettre les prévisions de voirie 2024. Les coûts prévisionnels seront transmis après l'étude de Nièvre Ingénierie. Le Maire propose :

- La Continuité d'Accourt sur 1,2 km ;
- La Route de Versille sur 550m ;
- La Route de Chamont sur 106m.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- De transmettre sur des plans les travaux suivants pour chiffrage :

- La Continuité d'Accourt sur 1,2 km ;
- La Route de Versille sur 550m ;
- La Route de Chamont sur 106m.

- Xavier BUISSON, conseiller municipal, propose le chiffrage du virage de Fleury à transmettre à la Communauté de Communes pour information.

Vote : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0.

RÉPARTITION DE LA DOTATION COMMUNALE D'ÉQUIPEMENT (DCE)

N°2023-09-40

Madame Annie LECERF, Maire, informe le conseil municipal que 9 300 euros de de la Dotation Communale d'Équipement n'ont pas été consommés.

Le Maire propose qu'une partie de la dotation pourrait être utilisée pour :

- projet d'installation de la climatisation à l'Agence Postale Communale et à la Mairie pour un montant de 4 653,96 euros HT ;
- Volets roulants du logement au dessus de l'école pour un montant de 2 579 euros HT.
- Le solde de la dotation pourrait être utiliser pour la toiture de l'église.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- D'utiliser la Dotation Communale d'Équipement pour les projets ci-dessus.

Vote : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0.

ADHÉSION AU NOUVEAU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE AVEC LE SIEEEN

N°2023-09-41

Madame Annie LECERF, Maire, informe le conseil municipal que la collectivité est adhérente au regroupement d'achat d'énergie avec le SIEEEN depuis le 21 août 2017.

Le SIEEEN propose un nouveau groupement qui consiste à 3 tranches de cotisations et qui représente 3 à 5% d'économie. Ce nouveau groupement reste gratuit pour la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- D'adhérer au nouveau groupement d'achat d'énergie avec le SIEEEN.

Vote : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0.

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

N°2023-09-42

Madame Annie LECERF, Maire, informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet a demandé aux Maires de définir sur une carte, avant le 31 décembre 2023, les zones (terrains et bâtiments) sur lesquelles on pourrait mettre des panneaux photovoltaïques, des éoliennes, etc... Pour les particuliers, cela relève du volontariat. Le Maire informe que le Préfet souhaite que les collectivités informes l'ensemble de ses habitants soit par une réunion publique ou soit par des flyers.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- D'informer les administrés en organisant une réunion publique.

Vote : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0.

ADHÉSION A LA COTISATION COMITÉ DE JUMELAGE

N°2023-09-43

Madame Denise PERRET, conseillère municipale, informe le conseil municipal que le jumelage avec la ville de SANKT GOAR (Allemagne) a été créé en 1973 et que cette année il s'agit du 50^{ème} anniversaire du jumelage. Par ailleurs, elle rappelle que le conseil municipal n'a pas voulu adhérer à la cotisation annuelle du Comité de Jumelage l'année précédente et dont la participation s'élevait à 0,20 euros par habitant.

Une subvention lui a été versée par le conseil municipal en 2023, représentant environ l'équivalent de la cotisation.

Madame PERRET précise que le fait d'adhérer au Comité de Jumelage n'engage que le mandat en cours et que cela lui permet d'avoir d'autres subventions. En 2024, la délégation de SANKT GOAR vient à Châtillon-en-Bazois à l'occasion du week-end de l'ascension.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à la majorité :

- D'adhérer pour l'année 2024 à la cotisation calculée sur la base de 0,20 euros par habitant.

Vote : Pour : 8, Contre : 3, Abstention : 0.

VENTE DU FONDS DE COMMERCE DE LA P'TITE BICHES

N°2023-09-44

Madame Annie LECERF, Maire, informe qu'après avoir rencontré Madame DIRICK, une proposition de vente du fonds de commerce à hauteur de 14 370 euros avait été faite comprenant le matériel et la licence. Après une réunion de la Commission Finances, la commune a fait une proposition entre 10 000 euros et 11 000 euros. Un accord a été trouvé entre les deux parties pour un montant de 12 500 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- D'accepter la proposition et d'acheter le fonds de commerce de La P'tite Biches pour un montant de 12 500 euros.

Vote : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0.

QUESTIONS DIVERS

Antenne téléphonique

Mesdames MARTIN ET RHOUMY ont déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de DIJON.

Prime PEPA

Le Conseil Municipal est informé qu'une prime PEPA pourra être attribuée aux agents communaux. 5 agents seraient concernés.

Manifestations et Fête de la Montouse

Pour préparer les manifestations 2024 et en particulier la fête de la Montouse, une réunion avec l'ensemble des présidents des associations aura lieu le Samedi 30 Décembre 2023 à 10H00.

Comité Médical

Le dossier de l'agent communal Patrick LELONG sera examiné par le Comité Médical Restreint le 30 Novembre 2023.

Remboursement accotement

Un montant de 6 900 euros sera versé à la commune par la CCBLM pour le prêt d'agent et de matériel lors des travaux d'accotement.

Chauffage

Depuis la remise en route de la chaudière, 3 pannes sont déjà intervenues. La société DE DIETRICH a été contactée et devrait intervenir sur la chaudière.

SIEEEN

Un éclairage public se situant au lieu-dit VILLARS reste constamment allumé. Deux interventions ont été réalisées : l'une le 20 octobre 2023 et l'autre le 17 novembre 2023.

Suite à ces interventions, l'éclairage devrait se faire à nouveau aux horaires habituels (06H00 – 22H00).

Ecole de production du Morvan

L'école a ouvert le 20 novembre 2023. Un seul élève recensé à ce jour.

Elagage

Prévoir l'élagage des arbres Route de la Fontaine. Les branches interfèrent sur les lignes téléphoniques.

Inauguration de la passerelle de la Fontaine de Chamont

A eu lieu le 17 novembre 2023 en présence de Madame Blandine DELAPORTE, première Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Nièvre et des élus locaux.

Pour des raisons de sécurité, il faudrait prévoir l'installation d'une marche sur deux pour l'accès à la fontaine.

Voir avec Monsieur ALRIK pour remettre le panneau précisant les bienfaits de la Fontaine de Chamont.

Repas des aînés

Le repas aura lieu le 2 Décembre 2023.

Commission de contrôle des listes électorales

Renouvellement des membres de la commission.

Arbre de Noël des enfants non scolarisés

L'arbre de Noël aura lieu le Samedi 16 Décembre 2023 à la salle des fêtes de BICHES avec les enfants de la commune d'ALLUY.

Colis de Noël

La distribution des 5 colis en Maison de Retraite aura lieu le 12 Décembre 2023. La distribution des colis à domicile aura lieu le 14 Décembre 2023.

Séance levée à 20H24.

Le Maire
Annie LECERF




La secrétaire de séance
Denise PERRET

